



Declarer un trop perçus a la CPAM

Par **Azerty7**, le **12/01/2018** à **19:53**

Bonjour,

Je suis titulaire du pension d'invalidité. Je perçois un supplément de cette pension a tors parque j'ai remarquer que ma maman continus de déclarer machinalement que je réside a son domicile.

Je souhaite en informer la CPAM et les rembourser.

Est ce que je risque une peine de prison ferme ?

Quest ce que je risque ?

Je vous remercie de votre réponse a cette question qui me donne énormément de stress.

Par **Visiteur**, le **12/01/2018** à **20:28**

Bonsoir,

Vous ne risquez pas la prison ferme, à fortiori s'il n'y a pas plainte contre vous.

Vous risquez remboursement + pénalité.

Prendre l'initiative jouera de plus en votre faveur.

Donc, prenez rdv très vite avec un responsable de la caisse locale et faites amende honorable.

Par **Azerty7**, le **12/01/2018** à **20:51**

Merci pour votre réponse très rapide et très clair.